

## Objectifs

- Être capable de maîtriser un feu de batterie Li-Ion de type trotinette électrique ou plus petit
- Situer ses limites en cas de départ de feu de batterie Li-Ion
- Appréhender les mesures de prévention des feux de batterie Li-ion
- Savoir Intervenir sur un feu de batterie Li-ion

## Public concerné

Personnel de votre établissement exposé au risque de feu de batterie

## Prérequis

Formation EPI (recommandée)

## Tarif

INTRA : sur devis

## Dispositif de suivi - Validation des acquis –

### Support stagiaires

### Fin de formation

- Ouverture de la session : Recueil des attendus des stagiaires – Tour de table
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Evaluation continue tout au long de la formation
- Fermeture de la session : Retour sur les attendus recueillis
- Questions/réponses
- Remise du support sur clé USB
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de formation individuelle

## Moyens pédagogiques techniques, encadrement et animation

- Formation en présentiel
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur, paper board
- Support d'animation pédagogique standardisés, en vidéo projection
- Valise pédagogique, couverture anti-feu
- Formateur : animateur en prévention des risques professionnels

## Durée

➤ 1,5 heures

INTRA

## Programme

### Enseignements théoriques et pratiques

- **LE CAS PARTICULIER DES FEUX DE BATTERIE**
  - Le principe de fonctionnement d'une batterie Li-Ion
  - Les dangers des batteries Li-Ion
  - Les feux de batterie
  - Les mesures de prévention et de protection à adopter
- **EXERCICES PRATIQUES D'EXTINCTION D'UNE BATTERIE LI-ION**
  - Rappel sur l'utilisation des extincteurs
  - Rappel sur les classes de feu
  - Les règles de sécurité relative à l'extinction des feux de batterie
  - Démonstration de l'extinction d'un feu de batterie par le formateur
  - Extinction d'un feu de batterie par les apprenants

## Bilan

### Réglementation

incendie :

Articles R4227-39 du Code du Travail.

Effectif préconisé par session :  
3 stagiaires minimum  
10 stagiaires maximum